

doc
CA1
EA953
90M17
FRE

DOCS

CA1 EA953 90M17 FRE

Étude du marché des composants
électroniques au Mexique. --

43265856

Étude du marché des composants électroniques au Mexique

LE MARCHÉ DES COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

DES ÉTATS-UNIS

I. INTRODUCTION

II. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

III. ÉVALUATION DU MARCHÉ

A. IMPORTATION

La présente brochure d'étude du marché a été rédigée en ayant à l'esprit les problèmes auxquels fait face l'exportateur qui veut se lancer dans l'action. Toutefois, elle n'est pas complète; la situation, les intérêts et les besoins de chacun vont déterminer comment les entreprises devraient adapter leur approche et leur stratégie au marché mexicain. Bien que tout ait été fait pour ne rien laisser de côté, nous ne pouvons pas être tenus responsables des erreurs ou des omissions.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes priés de vous adresser directement à la division commerciale de l'ambassade du Canada à Mexico située sur Calle Schiller n° 529, Col. Polanco, 11560 Mexico, D.F., par téléphone au 254-3288, par télex au 177 1191, et par télécopieur (en provenance du Canada) au 011 (525) 545-1769; ou à la Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud et au Mexique, Direction générale de l'Amérique du Sud, Ministère des Affaires extérieures et du commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2, par téléphone au 996-5546 et par télécopieur au (613) 996-0677.

III. Chambres et associations d'industriels

IV. Agents et distributeurs

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

OCT 4 1993

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

43-265-856

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OCT 10 1967
RECEIVED
REPOUR VOUS

LE MARCHÉ MEXICAIN DES COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

TABLE DES MATIERES

- 1. HISTORIQUE
- 2. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
- 3. ÉVALUATION DU MARCHÉ
 - 3.1 IMPORTATIONS
 - 3.2 PRODUCTION INTÉRIEURE
- 4. UTILISATEURS FINALS
 - 4.1 INFORMATIQUE
 - 4.2 TÉLÉCOMMUNICATIONS
 - 4.3 APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE CONSOMMATION
 - 4.4 MATÉRIEL DE BUREAU
- 5. ACCES AU MARCHÉ

ANNEXE

- I. Marche à suivre pour l'enregistrement d'entreprises étrangères souhaitant devenir des fournisseurs du gouvernement fédéral du Mexique et de ses organismes décentralisés
- II. Ministères et organismes du gouvernement du Mexique et organismes décentralisés
- III. Chambres et associations industrielles
- IV. Agents et distributeurs possibles

1. HISTORIQUE

L'industrie mexicaine de l'électronique représente 2,6 % du PIB du pays et sa production a totalisé 1,2 milliard de dollars en 1989. Au cours de la dernière décennie, cette industrie a enregistré un taux de croissance qui se situe parmi les plus élevés au pays, ayant atteint, depuis 1980, une moyenne annuelle de 6 % qui est nettement supérieure au taux moyen de 2 % observé pour l'ensemble du PIB durant la même période. Durant de nombreuses années, l'industrie mexicaine de l'électronique a appliqué des programmes de remplacement des importations qui avaient été adoptés par le gouvernement pour favoriser la production locale. De nombreux secteurs ont également été tenus de se conformer à des plans d'expansion prévoyant des proportions de production locale, des rapports des exportations aux importations et d'autres conditions, pour pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, des contingents d'importation et d'autres mesures d'incitation. Ces mesures ont eu des retentissements très favorables sur la production locale de produits finis ainsi que de pièces et de composants. La libéralisation récente du commerce par la gouvernement du Mexique a eu d'importantes répercussions sur cette industrie, notamment par la diminution des droits d'importation et l'élimination de la nécessité d'obtenir une licence avant de pouvoir importer des composants. Les tarifs préférentiels, dont bénéficiaient les producteurs nationaux dans certains segments de l'industrie de l'électronique, ont été réduits ou supprimés. A l'heure actuelle, l'industrie mexicaine de l'électronique utilise une forte proportion de composants importés. La valeur totale des composants importés est passée de 35,4 millions de dollars américains en 1977 à 154 millions en 1989.

Par ailleurs, le lancement tant attendu de l'industrie de l'informatique a été annoncé le 3 avril 1990. En vertu des nouvelles mesures, il n'est plus obligatoire d'obtenir une licence préalable à l'importation d'ordinateurs. Toutes les machines de traitement automatique des données sont frappées de droits d'importation fixés à 20 %, tandis que tous les composants entrant dans la fabrication d'ordinateurs sont assujettis à des droits de 5 %, à l'exception des circuits modulaires vendus au détail pour lesquels les droits sont de 15 %.

C'est aussi le 3 avril 1990 qu'a été rendu public le décret établissant des mesures d'incitation fiscales visant à stimuler l'expansion de l'industrie de l'informatique. Ce programme s'insère dans la politique de mondialisation et de déréglementation de l'économie adoptée par le nouveau gouvernement en vue de raffermir l'industrie locale de l'informatique. Le programme consiste à supprimer tous les droits à l'importation applicables aux composants et au matériel. Les entreprises qui bénéficient de ces mesures d'incitation sont les fabricants mexicains de composants ou de produits finis qui

sont inscrits comme producteurs d'ordinateurs auprès du secrétariat du commerce et de l'expansion industrielle (Secretaria de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)). La valeur totale des importations faisant l'objet des stimulants fiscaux ne doit pas dépasser 80 % de la somme de la valeur incorporée au Mexique (ventes de produits locaux moins les importations) plus l'investissement net en immobilisations au pays, plus deux fois le montant investi en recherche et en développement par les entreprises visées. En outre, la valeur correspondant à l'apport mexicain intégré doit représenter au moins 30 % des ventes directes de produits fabriqués au Mexique.

Ces mesures d'incitation continueront de favoriser les fabricants déjà visés par le plan d'expansion et elles inciteront de nouvelles entreprises à s'inscrire auprès du SECOFI. Ces mesures auront pour effets à la fois de stimuler la fabrication continue au Mexique et d'accroître les importations d'ordinateurs, ainsi que de favoriser la croissance des segments connexes, notamment ceux des composants, des logiciels et des services. Ces nouvelles mesures donneront naissance à une gamme de possibilités nouvelles pour les fabricants mexicains d'ordinateurs et pour leurs fournisseurs étrangers. Étant donné l'évolution rapide de la conjoncture politique et économique, c'est le moment tout indiqué d'étudier les débouchés au Mexique ou d'étendre le créneau occupé.

2. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Ces deux dernières années, la politique économique du Mexique a été caractérisée par un programme rigoureux de lutte contre l'inflation, appelé pacte de solidarité économique, qui combine des mesures d'austérité classiques (restrictions budgétaires et resserrement de la masse monétaire) et des mesures hétérodoxes (mesures de contrôle des prix, des salaires et du taux de change). Le programme a été un succès puisque l'inflation est tombée d'un taux annuel de 159,2 % en 1987 à 51,7 % en 1988 et à 20,3 % en 1989. Les grands objectifs de la politique macro-économique du Mexique pour 1990 consistent à asseoir et à affermir les progrès réalisés dans le domaine de la stabilisation des prix, à poursuivre le redressement progressif et soutenu de l'économie, à accroître les investissements tant nationaux qu'étrangers, et à améliorer le niveau de vie.

Le produit intérieur brut (PIB) du Mexique, qui a augmenté de 3,7 % en 1984 et de 2,7 % en 1985, a diminué de 3,5 % en 1986. Il en ensuite enregistré une hausse modeste de 1,5 % en 1987 et 1,1 % de plus en 1988. L'activité économique intérieure a progressé pour la troisième année consécutive en 1989, la croissance estimée de 3,0 % ayant porté la valeur de la production à 200 milliards de dollars pour l'année, dans un pays de 84,5 millions d'habitants où le PIB par habitant est de 2 375 \$. Selon les estimations, le taux de croissance annuel

moyen du PIB du Mexique devrait osciller entre 2 et 3 % durant la période de 1990 à 1994.

Le gouvernement du Mexique, cherchant à revitaliser et à ouvrir l'économie nationale, a entrepris une série de changements structurels, à savoir : l'adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 24 août 1986 qui a lancé un processus de libéralisation étendue du commerce; l'élimination des licences d'importation pour presque tous les 11 960 articles tarifaires (à l'exception de 325) inscrits au Système harmonisé récemment adopté; l'abandon des prix officiels à l'importation et de la taxe de 5 % pour l'accroissement des exportations; la diminution des droits à l'importation d'un maximum de 100 % en 1982 à 20 % en 1988. La libéralisation a aussi été étendue aux industries de l'automobile et de l'informatique.

D'après des données officielles fournies par le SECOFI (secrétariat du commerce et de l'expansion industrielle), l'excédent de la balance commerciale du Mexique s'est élevé à seulement 1,75 milliard de dollars en 1988. La valeur des exportations en 1988 est demeurée presque la même qu'en 1987, celles-ci ayant totalisé 20,65 milliards de dollars, tandis que la valeur des importations a augmenté de 48 %, passant de 12,2 à 18,9 milliards de dollars. En 1988, les importations de produits de consommation ont augmenté de 150 %, tandis que celles des produits intermédiaires se sont accrues de 45 % et celles des biens d'équipement de 55 %. D'après les données pour la période de janvier à septembre 1989, les exportations ont totalisé 17,1 milliards de dollars et les importations, 17 milliards, montants qui représentent un taux de croissance annuel de 8,8 % et 26,2 % respectivement. Au total, les importations mexicaines en provenance du Canada ont augmenté de 24 % en 1989, atteignant 603 millions de dollars canadiens. En 1989, les échanges entre le Mexique et le Canada ont totalisé 2 301 millions de dollars canadiens dont 603 millions de dollars canadiens pour les biens et services canadiens fournis au Mexique et 1 698 millions pour les importations canadiennes du Mexique. Le Mexique et le Canada sont d'importants partenaires commerciaux depuis très longtemps. Les données des autorités mexicaines pour 1989 révèlent que le Canada est à l'origine de 1,9 % des importations du Mexique et que 1,3 % des exportations mexicaines y sont destinées. Le Canada est donc le cinquième pays fournisseur du Mexique et le sixième pays importateur de ce dernier.

3. ÉVALUATION DU MARCHÉ

Le Mexique est fortement tributaire de la technologie importée pour approvisionner de son industrie en produits et en intrants de pointe. En dépit des efforts soutenus déployés par le gouvernement du Mexique pour accroître le contenu mexicain des produits électroniques, l'industrie de l'électronique de ce pays

importe toujours une très grande part des intrants dont elle a besoin, en particulier dans le domaine de la technologie de pointe.

De 1983 à 1988, la demande totale de composants électroniques s'est accrue de façon constante à un taux annuel moyen d'environ 14 %, la consommation apparente ayant dépassé toutes les prévisions en 1988 puisque sa valeur a atteint 165,2 millions de dollars comparativement à 127,0 millions en 1987 (voir le tableau 1). La demande totale a en outre augmenté de 13 % en 1989, si bien que sa valeur a été portée à 186,2 millions de dollars.

TABLEAU 1

**CONSOMMATION APPARENTE TOTALE DE
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES**
(en millions de dollars américains)

	1986	1987	1988	1989 ^e	1994 ^p
Production					
+Importations					
-Exportations					
TOTAL					

Note : e = estimation fondée sur des données pour six mois;
p = projection

Source : Données sur les importations et les exportations, Secretaria de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI); données sur la production, estimations de l'auteur en fonction d'entrevues dans le secteur.

3.1 IMPORTATIONS

Les importations occupent une place prédominante sur le marché mexicain des composants électroniques. En 1977, la valeur des importations de composants a totalisé 35,4 millions de dollars. De 1978 à 1980, période d'essor économique, les importations ont augmenté de 36 % par année. Ensuite, la récession économique et la limitation des importations ont fait fléchir la valeur de ces dernières à 60,1 millions de dollars en 1983, par rapport à 89,7 millions de dollars en 1980. En 1985, la valeur des importations a atteint son plus haut niveau, soit 119,7 millions de dollars, en réponse à la demande non satisfaite depuis quelques années et en prévision d'une reprise de l'économie. En 1986 et en 1987, les importations sont tombées quelque peu à des niveaux plus constants. En 1987, la valeur totale des importations s'est élevée à 97,9 millions de dollars et a

enregistré une hausse inattendue de 35 % en 1988, passant à 132,2 millions de dollars, en conséquence de l'adoption par le Mexique d'une politique de libéralisation des échanges. En 1989, les importations se sont accrues de 16 %, s'élevant à 154 millions de dollars, selon les données semestrielles publiées par le SECOFI (secrétariat mexicain du commerce et de l'expansion industrielle). Ce montant, le plus élevé qui ait été atteint dans l'industrie de l'électronique du Mexique, reflète à la fois l'expansion rapide de l'industrie dans une économie en croissance et axée sur l'exportation, et le remplacement de la production intérieure de composants électroniques par des importations dont les prix ont été relativement plus faibles en conséquence de la forte diminution des droits frappant ces importations.

Au tableau 2 figurent les données sur les importations par catégorie. Comme le tableau permet de le constater, les importations sont surtout constituées de composants passifs dont les inducteurs, les transformateurs, les condensateurs, les circuits imprimés, les résistances, les cristaux piézoélectriques, les connecteurs, les relais et les commutateurs. En 1989, les importations de ces produits ont totalisé 89,9 millions de dollars, soit 10 % de plus qu'en 1988. Les semi-conducteurs, comprenant les transistors, les thyristors et les diodes, représentent la deuxième catégorie en importance des importations évaluées à 59,1 millions de dollars en 1989, montant qui correspond à une hausse de 38 % par rapport à celui de 1988. Enfin, les tubes et les circuits hybrides représentent globalement 3 % seulement des importations totales, soit une valeur de 5 millions de dollars.

TABLEAU 2

IMPORTATIONS TOTALES PAR CATÉGORIE
(en millions de dollars américains)

	1896	1987	1988	1989
Composants passifs				
Semi-conducteurs				
Tubes				
Circuits hybrides				
TOTAL				

Source : Données du Secretaria de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI).

L'industrie mexicaine de l'électronique s'approvisionne traditionnellement surtout aux États-Unis qui ont fourni 52,3 % des importations totales de cette industrie en 1988 et 51,9 % en

1989, suivis du Japon (13,4 %) et de l'Allemagne de l'Ouest (11,8 %). Au nombre des autres fournisseurs, il y a le Canada, la France, la Suède, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Brésil, la Corée, T'ai-wan et Hong Kong.

La prédominance des États-Unis est attribuable à plusieurs facteurs, notamment à la participation d'importantes sociétés américaines à l'industrie mexicaine de l'électronique, en particulier les fabricants d'ordinateurs, au fait que les utilisateurs mexicains connaissent bien les composants fabriqués aux États-Unis, et à la proximité géographique ayant pour conséquence des coûts de transport moins élevés, la livraison en temps opportun et la rapidité d'approvisionnement en pièces et des services. Les concurrents d'Asie, en particulier les fournisseurs du Japon, de T'ai-wan et de la Corée, réussissent très bien à vendre leurs produits au Mexique, en partie à cause des prix relativement moins élevés. Leurs produits sont surtout destinés au marché des appareils électroniques de consommation et aux fabricants de matériel de bureau, de micro-ordinateurs et de périphériques. Les produits d'origine européenne coûtent relativement plus cher, mais ils sont jugés de la plus grande qualité. Les fournisseurs canadiens peuvent tirer parti de leur proximité au marché mexicain et faire valoir la qualité et la fiabilité de leurs produits pour accroître leur part de ce marché. Il importe que les entreprises canadiennes intensifient leurs efforts de commercialisation au Mexique, en vue de garder et d'accroître leur part de ce marché.

TABEAU 3

ÉCHANGES CANADO-MEXICAINS DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES (en milliers de dollars canadiens)

EXPORTATIONS

	1986	1987	1988	1989
Transformateurs				
Condensateurs				
Résistances				
Circuits imprimés				
Semi-conducteurs				
Autres composants				
TOTAL				

IMPORTATIONS

	1986	1987	1988	1989
Transformateurs et inducteurs				
Condensateurs				
Résistances				

Circuits imprimés
Semi-conducteurs
Circuits intégrés
Autres composants
TOTAL

Source : Données de la Division du commerce international,
Statistique Canada.

D'après les données publiées par les autorités canadiennes, la valeur des importations totales du Mexique en provenance du Canada a varié très peu durant les quatre dernières années. Elle a fléchi à 2,2 millions de dollars canadiens en 1987, par rapport à 2,4 millions en 1986, et a diminué davantage à 1,9 millions de dollars canadiens en 1988, puis est remontée à 2,1 millions de dollars canadiens en 1989, la part canadienne du marché des importations mexicaines correspondant à 1 %.

Plus de 90 % des importations canadiennes du Mexique, dont la valeur est passée progressivement de 24,6 à 43,4 millions de dollars canadiens entre 1986 et 1989, proviennent du segment des entreprises dites de la «maquiladora» situées pour la plupart à la frontière du Mexique et des États-Unis. Les entreprises de la maquiladora, qui bénéficient d'un statut juridique spécial, importent les matières sous douane, en font l'assemblage sur place et réexportent les produits qui ne sont pas vendus sur le marché intérieur. Les entreprises de la maquiladora se sont multipliées rapidement depuis 1965. Le groupe le plus important de ce segment d'entreprises est celui des fabricants de produits électriques ou électroniques qui représentent environ 30 % du nombre d'entreprises (300 entreprises), fournissent 40 % de l'emploi (88 000 travailleurs) et sont à l'origine de 44 % de la valeur ajoutée dans l'industrie (1,3 milliard de dollars). Les entreprises de la maquiladora s'approvisionnent presque exclusivement à l'étranger. La consommation totale d'intrants par les fabricants de produits électroniques de la maquiladora est environ 15 fois plus grande que ne l'est celle des fabricants de produits électroniques destinés au marché intérieur. Les composants électroniques constituent 36 % de la consommation totale d'intrants.

D'après les données statistiques sur les importations et l'information recueillie au cours d'entrevues dans l'industrie, les produits canadiens les plus susceptibles de se vendre au Mexique sont les suivants : les blocs d'alimentation, les cartes nues, les faisceaux de câbles, les circuits intégrés, les cartes imprimées multi-couches, les tubes, les câbles et les connecteurs, les connecteurs multiples, les relais, les commutateurs, les résistances, les condensateurs, les semi-conducteurs, les transistors, les inducteurs et les diodes.

3.2 PRODUCTION INTÉRIEURE

Les fabricants de pièces et de composants électroniques ont progressé en conséquence des programmes de remplacement des importations, lesquels visaient presque exclusivement à approvisionner les entreprises de produits électroniques de consommation. Ainsi, la substitution des importations à la production et la baisse de la proportion des éléments mexicains qui entrent dans la fabrication locale de produits dans tous les segments de l'industrie de l'électronique a eu des retentissements négatifs sur eux.

Depuis 1981, 19 fabricants de composants électroniques devant être incorporés dans des produits de consommation ont cessé toute production. Toutefois, le nombre total de fabricants n'a pas varié de façon appréciable parce que de nouvelles usines ont été établies en conséquence de la croissance dans d'autres secteurs. Des 32 entreprises repérées en 1988, 21 ont été récemment établies et 12 fabriquent des circuits imprimés devant être incorporés surtout dans les ordinateurs et dans le matériel de télécommunications. Il s'est produit une forte baisse du nombre d'emplois dans les entreprises locales de composants électroniques, parce que les nouvelles usines sont de petite taille.

A l'heure actuelle, la production locale de composants électroniques représente 17 % de la demande totale, proportion qui a diminué par rapport à celle de 23 % en 1987, à cause de la concurrence accrue exercée par les produits fabriqués à l'étranger. En 1989, la valeur de la production locale de composants électroniques s'est élevée à 54,6 millions de dollars, la part des exportations correspondant à 22,2 millions de dollars. Les produits fabriqués au Mexique comprennent notamment les câbles, les blocs d'alimentation, les pièces externes en métal et en plastique, le matériel d'emballage, les sous-ensembles électroniques, les circuits imprimés, les circuits intégrés, les vis, les condensateurs, les résistances, les potentiomètres, les diodes, les commutateurs et les transistors. Bon nombre de ces produits sont fabriqués par des entreprises étrangères exploitant des usines au Mexique, par exemple, les sociétés Motorola, Texas Instruments et Toshiba. Les pièces et les matières premières utilisées dans la production locale proviennent surtout de l'étranger.

4. UTILISATEURS FINALS

Les principaux utilisateurs finals des composants électroniques sont les entreprises locales d'informatique, de télécommunications, d'appareils électroniques de consommation et de machines de bureau. Chacun de ces quatre secteurs sera examiné de façon distincte ci-dessous.

4.1 INFORMATIQUE

En 1981, le gouvernement du Mexique a adopté le plan de développement du secteur de l'informatique dans lequel était exposée une série complète d'objectifs, dont la création d'un secteur local pouvant faire concurrence sur le plan international et devant être axé de plus en plus sur l'exportation et sur l'établissement de liens entre les industries pour accroître l'apport mexicain, de même que l'investissement en recherche et en développement pour améliorer les compétences en technologie et raffermir la capacité de concurrence. Pour permettre d'atteindre ces objectifs, les autorités ont incorporé au plan un ensemble étendu de mesures comprenant des stimulants fiscaux, des mesures de contrôle des importations et des tarifs préférentiels, de l'aide financière, et des règlements visant les acquisitions de l'État et l'investissement étranger.

Ces mesures d'incitation ont progressivement été réduites. En 1985, les autorités ont supprimé l'obligation d'obtenir une licence pour importer des pièces, des composants et des sous-ensembles et ont abaissé les droits de douane. En conséquence de cette libéralisation, les entreprises non assujetties au plan ont accru leurs importations d'ensembles partiellement démontés ou assemblés. Le gouvernement de Salinas a éliminé les tarifs préférentiels applicables aux pièces et aux composants importés par des fabricants dont les activités n'étaient pas régies par le plan. Le 3 avril 1990, le gouvernement a aussi annoncé le lancement tant attendu de l'industrie de l'informatique, assorti de la suppression de la licence requise pour importer des ordinateurs. Des droits de douane de 20 % ont été imposés à toutes les machines de traitement automatique des données, ces droits étant de 5 % pour tous les composants entrant dans la fabrication d'ordinateurs, sauf les circuits modulaires destinés à la vente au détail pour lesquels les droits sont de 15 %.

De plus, en vertu du décret exposant les mesures d'incitation fiscales pour stimuler l'expansion de l'industrie de l'informatique, les fabricants enregistrés auprès du secrétariat du commerce et de l'expansion industrielle (Secretaria de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)) comme fabricants d'ordinateurs sont exemptés de tout droit à l'importation de composants et de matériel entrant dans la fabrication au Mexique de composants et de produits finis. La valeur totale des importations faisant l'objet des stimulants fiscaux ne doit pas dépasser 80 % de la somme de la valeur incorporée au Mexique (ventes de produits locaux moins les importations) plus l'investissement net en immobilisations au pays, plus deux fois le montant investi en recherche et en développement par les entreprises visées. En outre, la valeur correspondant à l'apport

mexicain intégré doit représenter au moins 30 % des ventes directes de produits fabriqués au Mexique.

Le marché mexicain des ordinateurs a rapidement pris de l'importance au cours des six dernières années, en dépit de la régression. Le marché des micro-ordinateurs est celui qui a sans cesse progressé le plus rapidement. La production, évaluée à 171 millions de dollars en 1985, a atteint 580 millions de dollars en 1989, dont 60 % ou 350 millions de dollars en exportations. Cette croissance a surtout été enregistrée dans les segments des micro-ordinateurs et des périphériques, où la production à la fin de la période était 5,2 fois plus grande qu'au début, alors que pour les mini-ordinateurs elle était 1,6 fois plus élevée. Ainsi, la part de la production occupée par les micro-ordinateurs et les périphériques est passée de 37 % en 1983 à 66 % en 1988. L'industrie mexicaine des ordinateurs est l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques au pays. Selon les prévisions, elle continuera de croître à un taux annuel moyen de 15 à 20 %, et cette croissance sera surtout attribuable à la production de micro-ordinateurs et de périphériques. Les investissements annuels dans la modernisation et l'agrandissement des usines est d'environ 6 millions de dollars.

Les importations de pièces et de composants destinés à la fabrication des ordinateurs ont augmenté progressivement depuis 1983, et celles des produits finis se sont accrues plus lentement. Par conséquent, la part des importations de produits finis a fléchi de 86 % en 1981 à 48 % en 1987, tandis que la part des importations de pièces et de composants a augmenté de 14 % à 52 % durant la même période. Les pièces et les composants ont les mêmes origines que la technologie, et l'approvisionnement local est plutôt faible. Même lorsque la technologie de production est d'origine mexicaine, les sources d'approvisionnement sont à l'étranger parce qu'il y a très peu de fabrication de pièces et de composants au Mexique. Le contenu mexicain des ordinateurs fabriqués au pays ne dépasse pas 25 %, lorsqu'il est mesuré en fonction du coût des pièces, et le reste (75 %) est constitué d'importations qui proviennent, pour la plupart, directement de la société mère ou de distributeurs locaux ou de fournisseurs étrangers.

En conséquence de la croissance de la consommation intérieure, de l'application du plan d'expansion de l'industrie des ordinateurs et de la réaction des entreprises mexicaines et étrangères, le nombre de fabricants de matériel informatique est 14 fois plus grand qu'il ne l'était en 1981. De 1983 à 1988, le nombre d'emplois dans l'industrie de l'informatique est passé de 2 750 à 6 500. Du nombre de fabricants inscrits au plan, 80 % produisent des périphériques et des micro-ordinateurs. Parmi les 20 % qui restent, onze entreprises sont d'importants fabricants de micro-ordinateurs et d'autres types d'appareils. Les fabricants de micro-ordinateurs et de périphériques fournissent la moitié de

l'emploi total. Le nombre de petites et moyennes entreprises est plus grand parmi les fabricants de micro-ordinateurs et de périphériques qu'il ne l'est parmi les fabricants de mini-ordinateurs, et 20 % de ces entreprises fournissent 49 % des emplois dans l'industrie de l'informatique. En outre, ces entreprises détiennent 77 % des immobilisations dans le secteur.

Environ 60 % des entreprises dans l'industrie appartiennent exclusivement à des Mexicains, 25 % sont des coentreprises et 15 % appartiennent à des étrangers. Les principales sources de financement sont des sociétés des États-Unis, notamment IBM, Unisys, NCR, Control Data, Honeywell, Data General, Digital Equipment, Hewlett Packard, Tandem et Wang. Il n'existe pratiquement pas d'investissements d'origine asiatique ou européenne. La technologie et la conception des produits proviennent de la société mère à l'étranger, mais les décisions touchant l'exploitation et le budget et, dans une large mesure, les achats, sont habituellement prises par les directeurs autonomes au Mexique.

L'apport de l'Asie et de l'Europe se manifeste beaucoup plus sous forme de la technologie que des capitaux. Bien que la technologie d'origine américaine soit encore prédominante, bon nombre des entreprises mexicaines se procurent ailleurs la technologie utilisée, surtout en Asie (notamment au Japon, en Corée, à T'ai-wan).

Parmi les plus importants fabricants d'ordinateurs établis au Mexique, il y a :

<u>NOM</u>	<u>EMPLACEMENT DE L'USINE</u>	<u>PRODUITS</u>
IBM	Guadalajara	Mini-ordinateurs, micro-ordinateurs et périphériques
HEWLETT PACKARD	Guadalajara	Mini-ordinateurs, micro-ordinateurs et périphériques
WANG	Guadalajara	Mini-ordinateurs, micro-ordinateurs et périphériques
UNISYS	Guadalajara	Mini-ordinateurs, micro-ordinateurs et périphériques
NCR	Puebla	Mini-ordinateurs
DIGITAL EQUIPMENT	Chihuahua	Mini-ordinateurs
PRINTAFORM	Sonora	Micro-ordinateurs
SIGMA/COMMODORE	Mexico	Micro-ordinateurs
MICRON	Irapuato	Micro-ordinateurs

4.2 TÉLÉCOMMUNICATIONS

La politique de remplacement des importations a stimulé la production au Mexique d'un matériel très varié, des téléphones aux centraux publics, en vue de répondre à la demande intérieure durant les années 70 et au début des années 80. Les fabricants de matériel de télécommunications devaient respecter certaines exigences touchant par exemple la production locale, les exportations et le progrès technologique, pour être autorisés à faire affaire au Mexique et à y importer des pièces et des composants, et pour être admissibles à des tarifs préférentiels pour ces importations, à des stimulants fiscaux et à d'autres avantages offerts par le gouvernement. Pour se conformer aux exigences touchant l'apport local, les fabricants devaient investir dans la production locale de pièces et de composants. Récemment, la libéralisation du commerce intérieur et l'élimination des tarifs préférentiels et des stimulants fiscaux ont abaissé l'influence du gouvernement sur les fabricants de matériel de télécommunications. Toutefois, le marché étant surtout détenu par l'administration publique, le gouvernement est en mesure de favoriser les fabricants mexicains.

Des changements profonds s'opèrent actuellement dans l'industrie mexicaine des télécommunications. Les nouvelles mesures adoptées créent des débouchés pour les entreprises étrangères qui souhaitent s'implanter sur le marché en y jouant le rôle de fournisseur ou de fabricant. Le gouvernement du Mexique a modifié progressivement sa politique dans le secteur des télécommunications qu'il considère maintenant comme une des principales composantes de l'expansion et de la croissance du Mexique, en particulier par la privatisation du service central de téléphone (Teléfono de Mexico) et par des programmes de modernisation et d'expansion qui s'appliquent à presque tous les aspects des services de télécommunications au Mexique. Cette nouvelle politique prendra la forme d'investissements accrus dans le secteur dans un avenir prochain, lesquels créeront d'excellentes possibilités pour les fournisseurs canadiens de matériel électronique.

Le marché du matériel de télécommunications a enregistré des taux de croissance plus élevés que ceux des autres secteurs manufacturiers. La production intérieure a beaucoup augmenté lorsqu'a commencé la fabrication des systèmes numériques de commutation au début des années 80. En 1985, la production représentait 1,7 fois celle de 1982, mais depuis, elle s'est accrue de façon moins marquée. La production locale de matériel de télécommunications, par exemple, les téléphones, les télex, les télégraphes, le matériel de radiodiffusion et de télédiffusion, les appareils vidéo et le matériel de transmission des données a été évaluée à 396 millions de dollars en 1989. En conséquence des mesures décrites précédemment, la production

intérieure dans ce secteur a joué un important rôle grandissant puisqu'on lui attribue 72 % de la consommation apparente totale. La prédominance de la production locale est évidente surtout dans le segment du matériel téléphonique, qui représente environ 60 % de la production totale de matériel de télécommunications, et ensuite dans celui du matériel de transmission (30 %). Le troisième segment en importance est habituellement celui du matériel de radiotéléphonie mobile, suivi de celui du matériel de transmission des données. La production de télex et de matériel de diffusion est d'importance marginale seulement.

Les mesures adoptées pour stimuler le remplacement des importations ont eu pour effet de porter la production locale à des niveaux élevés. L'apport local à la production de matériel électromécanique tel que les commutateurs, les standards d'abonnés et les téléphones, calculé en fonction du coût des pièces, a atteint entre 40 et 80 %. Les proportions de la production locale ont fléchi avec l'arrivée des systèmes numériques et des autres technologies de pointe. Selon les estimations, les importations représentent actuellement entre 65 et 70 % des intrants (à l'exception de la main-d'oeuvre) de cette industrie dans laquelle l'apport local n'atteint donc que 30 % seulement, et cette part renferme une proportion élevée de panneaux électroniques qui proviennent de tiers fournisseurs et ne contiennent pas de nombreux composants fabriqués au Mexique.

L'industrie mexicaine de fabrication du matériel de télécommunications est bien développée et repose surtout sur les entreprises multinationales. Le nombre de fabricants n'a pas augmenté beaucoup au cours des trois dernières années, mais en 1988, ils étaient 1,4 fois plus nombreux qu'en 1981. L'industrie du matériel de télécommunications est très concentrée, les deux plus grandes entreprises étant Ericsson et Indetel/Alcatel dont les revenus nets sont l'équivalent de plus de la moitié du marché intérieur.

A l'heure actuelle, 53 % des entreprises de fabrication au Mexique appartiennent à des intérêts mexicains, 38 % sont des coentreprises et 9 % sont étrangères. Cependant, les plus grandes installations de fabrication de matériel de télécommunications appartiennent généralement à des entreprises étrangères ou sont des coentreprises. Les entreprises Ericsson et Indetel/Alcatel sont d'origine étrangère. Ericsson est une entreprise suédoise qui a d'abord fourni des services téléphoniques au début du siècle, puis s'est solidement implantée sur le marché mexicain comme principal fournisseur de TELMEX. Indetel, exploitée durant de nombreuses années sous forme d'une coentreprise entre des investisseurs mexicains, une banque nationale et le conglomérat américain ITT, est maintenant une entreprise française appartenant à Alcatel et elle est aussi la deuxième société en importance au Mexique. Ces deux entreprises fournissent tous les services publics de commutation. Elles ont

fabriqué des systèmes électromécaniques de commutation jusqu'au début des années 80, après quoi elles ont adopté la technologie numérique de commutation.

La deuxième catégorie de fabricants est composée d'entreprises de taille moyenne dont NEC (coentreprise avec un groupe japonais), Telectra (coentreprise entre des industriels mexicains et la société allemande Siemens), TSP (coentreprise entre les industriels mexicains et la société hollandaise (Philips) et TELETTA (entreprise appartenant exclusivement à des intérêts italiens). Dans le segment du matériel de transmission et des câbles, la production intérieure représente environ 70 % de la demande totale. Le Mexique est presque autosuffisant dans la production de câbles coaxiaux actuellement fournis par les entreprises Conductores Monterray, Conductores Guadalajara, Conducel et Condumex qui fabrique aussi des câbles à fibres optiques.

La troisième catégorie de fabricants regroupe les entreprises de radiotéléphonie mobile et les entreprises privées de téléphonie. Le principal fabricant de standards d'abonnés est l'entreprise MITEL (coentreprise entre TELMEX et l'entreprise canadienne MITEL). La société américaine Motorola fabrique du matériel de radiotéléphonie mobile et aimerait se lancer dans la production de systèmes cellulaires de radiotéléphonie. Le reste de la catégorie est composé de petites et moyennes entreprises appartenant à des intérêts mexicains qui fournissent des systèmes à clés et des standards d'abonnés. Les plus importantes entreprises de cette catégorie sont Grupo Sit et Rolm. Les autres produits fabriqués au Mexique comprennent notamment les téléphones, les systèmes à clés, les antennes paraboliques et les antennes réceptrices ainsi que le matériel de transmission, des liaisons hertziennes aux multiplexeurs numériques.

Puisqu'il est rare que la technologie utilisée ait été mise au point au Mexique, sauf dans quelques cas exceptionnels, les sources d'approvisionnement en technologie sont généralement les mêmes que les sources de capitaux. Les services publics de commutation utilisent principalement la technologie provenant de Suède et de France (les États-Unis étant venus s'ajouter récemment). Toutefois, la société TELMEX a récemment invité les grandes sociétés multinationales à soumissionner pour devenir fournisseurs dans le cadre de l'expansion de l'infrastructure des télécommunications projetée en 1991. Plusieurs sociétés internationales prédominantes sont intéressées à devenir des fournisseurs; il s'agit notamment de ATT, NEC, Northern Telecommunications et Siemens. Sur le marché du matériel de transmission, la technologie provient surtout du Japon, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suède et de la France. Les principaux fournisseurs de standards d'abonnés sont d'origine canadienne, américaine et suédoise.

4.3 APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE CONSOMMATION

Le premier secteur de l'industrie mexicaine de l'électronique à progresser a été celui des appareils électroniques de consommation. Les mesures adoptées par le gouvernement du Mexique pour stimuler le remplacement des importations (comprenant le contrôle des importations par les licences, l'application de droits de douane élevés, des mesures d'incitation fiscales, de promotion des exportations et d'aide financière) ont favorisé la production d'appareils radio à la fin des années 40, et de téléviseurs et de matériel stéréo au cours des années 50 et 60. Ces mesures ont provoqué la croissance rapide de l'industrie en réponse à la demande nationale grandissante, entraînant la création et l'expansion de nombreux fournisseurs de pièces et de composants électroniques. Les exigences élevées en matière de fabrication locale qui ont accompagné les mesures de remplacement des importations ont fait en sorte que les appareils radio et les téléviseurs sont entièrement fabriqués au Mexique.

Durant la période d'essor du secteur pétrolier (1978-1981), le gouvernement a facilité l'importation en supprimant les licences, mais a maintenu les tarifs douaniers à un niveau élevé (70 à 100 %). Lorsque le prix du pétrole s'est effondré en juin 1981, le gouvernement a rétabli les licences d'importation pour tous les produits. En 1985, les licences autorisant l'importation des pièces et des composants, et plus tard des sous-ensembles, ont été remplacées par des mesures de contrôle tarifaires, et presque toutes les exigences touchant l'apport mexicain à la fabrication ont été éliminées.

En octobre 1987, le gouvernement du Mexique a aboli les entraves à l'importation des produits finis et réduit de moitié les tarifs applicables aux produits importés. En 1989, les tarifs à l'importation de pièces et de composants ont été majorés, mais ceux qui s'appliquaient aux produits finis n'ont pas été modifiés. Ces mesures ont rendu plus difficile la situation des fabricants locaux de composants qui restaient.

Jusqu'à tout récemment, ce secteur était le plus important de l'industrie mexicaine de l'électronique. De 1981 à 1985, le nombre de fabricants a fléchi de 13 % en conséquence de la régression sur le marché intérieur. Par la suite, ce nombre a diminué de nouveau de 59 % entre 1985 et 1988. Plusieurs fabricants de téléviseurs et de matériel acoustique ont été obligés de mettre fin à leurs activités au Mexique ou de se lancer dans la fabrication sous douane par le recours à des coentreprises avec des sociétés étrangères, surtout d'Asie, ou de faire la distribution de produits importés. Cette transition se traduira vraisemblablement par de nouveaux investissements qui permettront d'adapter les usines existantes de manière à soutenir la concurrence plus vive à laquelle doivent faire face les

fabricants de ce secteur. Il est prévu que le segment des usines d'assemblage sous douane est celui qui affichera la croissance la plus rapide.

Selon les estimations, le secteur des appareils électroniques de consommation fourni 2 300 emplois. Environ 75 % des entreprises appartiennent exclusivement à des intérêts mexicains. Les plus importants fabricants encore en exploitation sont Grupo, Majestic, Panasonic, Clarion et Zonda. La société Majestic, qui détient près de 75 % du marché intérieur des téléviseurs en couleurs, regroupe plusieurs entreprises mexicaines ayant conclu des ententes sur la technologie avec des entreprises japonaises et coréennes. Panasonic est une entreprise entièrement japonaise qui utilise la technologie japonaise, et Clarion est une coentreprise financée par des capitaux japonais qui applique la technologie japonaise. Enfin, Zonda est une entreprise entièrement mexicaine qui fabrique du matériel acoustique et des téléviseurs en partie de conception mexicaine et s'occupe aussi d'importer et d'assembler de produits japonais depuis la libéralisation des importations.

La libéralisation récente a eu un effet d'incitation sur l'ensemble du marché dont la valeur estimée est passée à 450 millions de dollars en 1989, soit le plus haut montant atteint depuis 1982. La part du marché occupée par les fabricants mexicains est tombée à son plus bas niveau de 42 % en 1989, tandis que les importations ont augmenté de 140 % entre 1987 et 1989. La baisse de la production locale a été beaucoup plus marquée dans le segment du matériel acoustique que dans celui du matériel vidéo, surtout à cause de l'accroissement de la production intérieure de téléviseurs en couleurs et d'un plus faible taux de croissance des importations de matériel vidéo. Les importations représentent 90 % de la consommation locale de matériel acoustique et 33 % seulement de celle du matériel vidéo.

En 1989, les entreprises mexicaines ont fabriqué 436 000 téléviseurs, comparativement à 642 500 appareils l'année précédente. Dans le cas du matériel acoustique, notamment les radios, les magnétophones et les chaînes stéréophoniques, le nombre d'appareils produits est tombé de 322 700 à 162 700. Les composants importés représentent environ 60 % des intrants des appareils électroniques de consommation fabriqués par des entreprises mexicaines. Voici des données sur la production locale d'appareils électroniques de consommation entre 1986 et 1989, exprimée en nombre d'unités, selon la chambre nationale des industries de l'électronique et des communications (CANIECE).

PRODUIT	1986	1987	1988	1989
Téléviseurs (noir et blanc)				
Téléviseurs en couleurs				
Chaînes stéréophoniques				
Éléments acoustiques				
Radios (y compris pour voitures)				
Radios/magnétophones				

Source : Données de la chambre nationale des industries l'électronique et des communications (CANIECE)

4.4 MATÉRIEL DE BUREAU

Le gouvernement n'a jamais mis au point un plan d'expansion axé précisément sur ce secteur. Les mesures adoptées pour remplacer les importations ont favorisé le développement local de ce secteur, comme elles l'ont fait pour les autres secteurs de l'industrie de l'électronique. Depuis sa création durant les années 60, toutefois, le secteur du matériel de bureau a subi les répercussions des mesures d'incitation prises par le gouvernement pour stimuler les exportations. Ce secteur est donc orienté vers l'exportation et les entreprises étrangères y jouent un rôle prédominant. Les stratégies d'exportation ont aussi été favorisées par les tarifs préférentiels applicables aux échanges avec les pays d'Amérique latine et établis par l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

Le commerce des pièces, des composants et des produits finis a été libéralisé en 1985, donc plus tôt dans ce secteur que dans les autres secteurs de l'industrie de l'électronique. Les fabricants ont dû faire face à la concurrence étrangère sans l'aide du gouvernement sous forme de stimulants fiscaux ou de toute autre mesure. C'est au début de 1987 seulement que les fabricants de matériel de bureau ont pu bénéficier de tarifs préférentiels qui ont été majorés à 10 % depuis, ce qui les rend nettement moins avantageux.

Selon les estimations, la valeur de la production locale de machines et de matériel de bureau a atteint environ 190 millions de dollars en 1989 et répondait à environ 70 % de la demande totale. La production a atteint sa valeur maximale de 298 millions de dollars en 1981, niveau qui n'a jamais été égalé depuis. La production de 1989 ne représentait que 65 % de ce niveau record, mais elle a augmenté, de façon générale, depuis 1986. Cette augmentation est attribuable en partie à la cessation des activités de certaines entreprises touchées par

l'introduction d'appareils électroniques, ainsi qu'à l'ouverture du marché intérieur aux importations.

La production de matériel électronique de bureau a toujours été fortement axée sur les exportations, lesquelles se sont accrues à un rythme constant jusqu'en 1986. Elles ont ensuite progressé à un taux plus élevé de 147 % en 1987 et de 11 % en 1988, ce qui a porté leur valeur à 113 millions de dollars. Cét accroissement est attribuable aux exportations de quelques entreprises, toutes étrangères, fabriquant des machines à écrire et des machines à photocopier destinées au marché étranger.

L'établissement d'exigences touchant l'apport local ont permis de porter jusqu'à 60 % la proportion des éléments fabriqués au Mexique, laquelle a diminué lors de l'adoption de l'électronique numérique. L'adoption de la nouvelle technologie et l'ouverture du marché a obligé les autorités publiques à assouplir la réglementation. A l'heure actuelle, la part des éléments du matériel de bureau qui ont été fabriqués au Mexique est d'environ 27 %. Une seule entreprise mexicaine (Logica Digital) met au point sa propre technologie; tous les autres fabricants obtiennent la technologie exclusivement auprès d'entreprises d'Asie, surtout du Japon. Les entreprises étrangères possèdent leur propre technologie, si bien que celle-ci a la même origine que les capitaux.

Il existe environ 10 fabricants de matériel de bureau au Mexique. De ce nombre, la moitié des entreprises fabriquent des machines à écrire, 30 % des machines à calculer, 30 % des caisses enregistreuses et 20 % des machines à photocopier (évidemment certaines entreprises fabriquent plus d'un produit). Les entreprises étrangères prédominent dans ce secteur. En 1988, les entreprises exclusivement mexicaines représentaient 25 % du nombre, les coentreprises 15 % et les entreprises étrangères, 60 %. La plupart des entreprises étrangères et des coentreprises installées au Mexique sont financées par des capitaux américains. Les autres sources de financement sont l'Allemagne, l'Italie, la Suède et le Japon.

Au nombre des plus importants fabricants au Mexique, qui produisent des machines à photocopier, du matériel pour microfilm, des machines à calculer, des machines comptables et des machines à écrire, il y a Hugin, Kodak, Logica Digital, Nashua, Olivetti, Olimpia, Printa Bowmar, Printaform, Sweda et Xerox.

5. ACCES AU MARCHÉ

Pour réaliser des ventes au Mexique, il faut habituellement recourir à des agents ou à des distributeurs locaux qui reçoivent normalement une commission. Dans le cas des acquisitions du gouvernement, tous les fournisseurs doivent être enregistrés

auprès du ministère de la Planification et du Budget (SPP) et de l'organisme chargé des achats.

En conséquence de l'adhésion du Mexique au GATT, le gouvernement de ce pays a progressivement facilité l'accès des fournisseurs étrangers au marché intérieur. Les droits de douane ont été abaissés d'un maximum de 100 % en 1983 à 20 % depuis décembre 1988. Le barème officiel des prix à l'importation a été complètement supprimé et les licences d'importation restent obligatoires pour seulement 325 des 11 950 articles visés par le Tarif du Mexique. Le 1^{er} juillet 1988, le Mexique a adopté le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

En conséquence de la libéralisation des échanges commerciaux, les conditions relatives à l'importation de composants électroniques ont été considérablement assouplies. Les taux les plus élevés des droits de douane ont été abaissés à 20 % et il n'est plus obligatoire de détenir une licence pour importer ces produits. La plupart des composants électroniques, pour lesquels les droits de douane ont été supprimés en 1988, sont maintenant frappés de droits de douane fixés à 5 %. Ainsi, les importations de ce secteur sont assujettis à un droit maximal de 20 % sur la valeur c.a.f. inscrite sur la facture. En outre, une redevance douanière correspondant à 0,6 % de la valeur inscrite sur la facture est imposée. Enfin, une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 15 % est prélevée sur la somme des droits et du montant de la facture. Certains fabricants qui importent des composants à intégrer à leurs produits, en vertu d'un programme de fabrication approuvé par le gouvernement du Mexique, peuvent obtenir une exemption ou une diminution des droits ou de la TVA. Les matières premières, les produits intermédiaires et les machines devant servir à la fabrication ou à l'assemblage de produits destinés à l'exportation peuvent généralement être importés en franchise ou sous douane.

Les importations au Mexique n'ont pas à respecter des exigences officielles touchant l'application du système métrique. Toutefois, puisque le système métrique est la norme officielle pour les poids et mesures au Mexique, les importateurs exigent habituellement que l'information sur l'étiquette des produits emballés soit fournie en unités métriques, mais le système impérial est aussi utilisé. Le double étiquetage est acceptable. Les produits importés doivent porter une étiquette en espagnol sur laquelle apparaissent les éléments d'information suivants : le nom du produit, le nom et l'adresse du fabricant, le poids net, le numéro de série de la machine ou de l'appareil, la date de fabrication, les caractéristiques électriques, les mises en garde dans le cas de produits dangereux, le mode d'utilisation, de manutention ou de conservation et les normes obligatoires. Le Mexique applique le Système international des unités. Dans le secteur de l'électronique, il se conforme aux

normes du CCITT, comme le font la plupart des pays européens. Les normes touchant l'électricité sont les mêmes que celles des États-Unis. Le courant électrique est de 60 cycles avec tensions normales de 120, 220 et 400 volts. L'électricité est également fournie selon un courant triphasé ou monophasé de 230 volts.

Rapport préparé par
Caroline Vérut
Ambassade du Canada
Mexico
Avril 1990

Nota : Un représentant étranger désireux de venir s'établir au Mexique doit d'abord obtenir l'avis de la représentation officielle de son pays au Mexique.

Pour enregistrement des entreprises, les investisseurs doivent fournir les documents suivants : 1) un dossier de l'entreprise au Secrétariat de Programmes, 2) un dossier de la Planification et du Budget, 3) un dossier de

Registro de Contratos y
Proceduras de la Administración
Pública Federal, S.R.F.
Av. San Antonio Abad No. 124 - Tercer
66250 Mexico, D.F.

- a) Les formulaires de demande d'enregistrement de fournisseur étranger au S.R.F. (cette dernière et 3 copies, chaque dossier doit être signé séparément).
- b) Une copie du bilan et de l'état des résultats de l'entreprise qui figurent les données de l'inscription de la demande d'enregistrement, des documents ayant été traduits et vérifiés et certifiés au consulat de Mexico.
- c) Une copie notariée de la présentation des représentants légaux de l'entreprise au consulat, certifiée par le consul de Mexico pour les documents doivent figurer le nom complet de la personne ou des personnes ayant, en vertu de la loi, le pouvoir de signer des documents au nom de l'entreprise ainsi que la signature de chacune.
- d) Une copie du contrat passé avec l'agent ou le représentant mexicain, notariée et certifiée par le consul de Mexico.

auprès du ministère de la Planification et du Budget (SPP) et de l'organisme chargé des achats, l'Organisation des pays européens. Les importations de biens d'équipement et de matériel sont soumises à des droits de 0 à 20 % selon le type de produit. Les importations de biens de consommation sont soumises à des droits de 0 à 15 %. Les importations de biens de consommation sont soumises à des droits de 0 à 15 %. Les importations de biens de consommation sont soumises à des droits de 0 à 15 %.

Caroline Veit
Ambassade du Canada

En conséquence de la libéralisation des échanges, les conditions de concurrence sont devenues plus équitables. Les droits de douane ont été abaissés et les obligations de maintenir une licence pour importer des produits. La plupart des composants électroniques, pour lesquels des droits de douane ont été supprimés en 1988, sont maintenant frappés de droits de douane fixés à 5 %. Ainsi, les importations de composants électroniques sont soumises à un droit maximal de 5 % sur la valeur c.a.f. inscrite sur la facture. En outre, une redevance douanière correspondant à 0,5 % de la valeur inscrite sur la facture est imposée. Enfin, une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 15 % est prélevée sur la somme des droits et du montant de la facture. Certains fabricants qui importent des composants à intégrer à leurs produits, en vertu d'un programme de fabrication approuvé par le gouvernement du Mexique, peuvent obtenir une exemption ou une diminution des droits de TVA. Les matières premières, les produits intermédiaires et les machines devant servir à la fabrication ou à l'assemblage de produits destinés à l'exportation peuvent généralement être importés en franchise ou sous douane.

Les importations au Mexique n'ont pas à respecter des exigences officielles touchant l'application du système métrique. Toutefois, puisque le système métrique est la norme officielle pour les poids et mesures au Mexique, les importateurs exigent habituellement que l'information sur l'étiquette des produits emballés soit fournie en unités métriques, mais le système impérial est aussi utilisé. Le double étiquetage est acceptable. Les produits importés doivent porter une étiquette en espagnol sur laquelle apparaissent les éléments d'information suivants : le nom du produit, le nom et l'adresse du fabricant, le poids net, le numéro de série de la machine ou de l'appareil, les données de fabrication, les caractéristiques électriques, les mises en garde dans le cas de produits dangereux, le mode d'utilisation, de maintenance ou de conservation et les normes obligatoires. Le Mexique applique le système international des unités. Dans le secteur de l'électronique, il se conforme aux

POUR VENDRE AU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE ET A SES ORGANISMES,
UN FOURNISSEUR ÉTRANGER DOIT AVOIR UN NUMÉRO D'ENREGISTREMENT,
VOICI LA MARCHÉ A SUIVRE.

ENREGISTREMENT AUPRES DU SECRETARIA DE PROGRAMACION Y PRESUPUESTO
(SPP)

Voici, en résumé, le processus d'enregistrement que doivent suivre les entreprises canadiennes qui souhaitent devenir fournisseurs du gouvernement du Mexique et de ses organismes décentralisés.

Note : Un fournisseur étranger (canadien) ne peut s'enregistrer lui-même; l'enregistrement doit être effectué par l'agent ou le représentant officiel de l'entreprise au Mexique.

Pour enregistrer une entreprise, il est nécessaire de fournir les documents énumérés ci-dessous au Registro de Proveedores du Secretaria de Programacion y Presupuesto (SPP) (ministère de la Planification et du Budget), à l'adresse suivante :

Registro de Contratistas y
Proveedores de la Administracion
Publica Federal S.P.P.
Av. San Antonio Abda No. 124 - Piso 1
06380 Mexico, D.F.

- a) Les formules de demande d'enregistrement de fournisseur étranger du S.P.P. (formule originale et 3 copies, chacune devant être signée séparément).
- b) Une copie du bilan et de l'état des résultats de l'entreprise où figurent des données ne remontant pas à plus de deux mois avant la date d'inscription de la demande d'enregistrement, ces documents ayant été traduits en espagnol et certifiés au consulat du Mexique.
- c) Une copie notariée de la procuration des représentants légaux de l'entreprise au Canada, certifiée par le consul du Mexique (sur les documents doivent figurer le nom complet de la personne ou des personnes ayant, en vertu de la loi, le pouvoir de signer des documents au nom de l'entreprise ainsi que la signature de chacune).
- d) Une copie du contrat passé avec l'agent ou le représentant mexicain, notariée et certifiée par la consul du Mexique.

- e) Une copie du document constituant l'élément de preuve de l'existence légale de l'entreprise au Canada. Un certificat de constitution en société d'une chambre de commerce ou d'une chambre d'industrie canadienne. Ce certificat, sous forme de lettre originale, doit indiquer que l'entreprise en question a été constituée conformément aux lois en vigueur dans le pays et doit préciser la date de constitution. La lettre ne doit pas dater de plus de six mois, et elle doit avoir été traduite en espagnol et certifiée au consulat du Mexique.
- f) Un document attestant le pouvoir limité qu'a l'agent local d'agir au nom de l'entreprise étrangère lorsqu'il est question des différends et de la perception.
- g) Une photocopie d'exemples de factures déjà présentées pour chacun des produits devant être fournis, ces exemples ayant été traduits, et certifiés au consulat du Mexique et portant la date et les noms, soulignés et mis en évidence, de l'acheteur et du vendeur.
2. Lorsque les formules de demande et les documents à l'appui auront été approuvés, le numéro d'enregistrement sera émis dans deux à quatre semaines. Pour obtenir le numéro d'enregistrement, le représentant de l'entreprise étrangère doit présenter la formule originale HD-1 (Declaracion General de Pago de Derechos) et une copie, indiquant que les droits ont été acquittés.
3. Pour obtenir une formule HD-1, il faut verser 366 000 \$ (montant en vigueur en avril 1990, mais pouvant être modifié) convertis en pesos mexicains à tout bureau du Secretaria de Hacienda y Credito Publico (SHCP), en espèces ou sous forme de traite bancaire émise au TRESORERIA DE LA FEDERACION et payable par une banque mexicaine ayant une succursale à Mexico; ce paiement doit être accompagné de quatre (4) formules DH-1, chacune devant porter une véritable signature. On peut se procurer ces formules à tout bureau du SHCP.

IMPORTANT

POUR ÉVITER QUE LA DEMANDE SOIT REFUSÉE

- I Les copies de documents énumérés aux points b, c, d, e, f, et g doivent être traduites en espagnol par un traducteur local agréé si la traduction a été faite au Mexique. Toutefois, si les documents en question et les traductions ont été préparés au Canada, il n'est pas nécessaire que le traducteur

soit agréé, mais les documents et les traductions doivent être notariés et certifiés par le consul du Mexique le plus proche.

- II Chacune des formules de demande originales et des copies doit porter la signature du représentant légal de l'entreprise.
- III Le nom de l'entreprise doit être rigoureusement le même sur tous les documents (orthographe, changements de nom au cours des années).
- La signature véritable et non pas reproduite du représentant légal doit apparaître sur chacun des documents suivants :
- . les formules de paiement DH-1;
 - . formules de demande d'enregistrement (chaque page);
 - . la procuration du représentant légal de l'entreprise au Canada;
 - . la copie du contrat passé avec l'agent ou le représentant au Mexique;
 - . le document attestant le pouvoir limité de l'agent local.

Bien que le personnel se soit efforcé de fournir des renseignements précis, l'ambassade du Canada ne peut être tenue responsable des erreurs ou des omissions dans la marche à suivre décrite précédemment, ni des changements qui pourraient y être apportés.

Information mise à jour en avril 1990
Ambassade du Canada, Mexico

2. Une fois que les documents ont été traduits en espagnol, les traductions doivent être certifiées par le consul de la République dominicaine. Les traductions doivent être certifiées par le consul de la République dominicaine. Les traductions doivent être certifiées par le consul de la République dominicaine.

3. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol.

4. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol.

5. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol.

6. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol. Les documents doivent être traduits en espagnol.

IMPORTANTE

NOTA PARA LOS SOLICITANTES DE VISAS

Los documentos que se solicitan en este punto deben ser traducidos al español. Los documentos que se solicitan en este punto deben ser traducidos al español. Los documentos que se solicitan en este punto deben ser traducidos al español.

ADRESSES UTILES DE MINISTERES ET D'ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE ET
D'ORGANISMES DÉCENTRALISÉS

**SECRETARIA DE COMUNICACIONES Y
TRANSPORTES**

LIC. ANDRES CASO LOMBARDO
SECRETARIO DE COMUNICACIONES Y
TRANSPORTES

Secretaria de Comunicaciones y
Transportes

Av. Universidad Esq. Xola
Centro
SCOP Cuerpo C Piso 1
Col. Narvarte
03028 Mexico, D.F.

Tél. : 519 74 56 530 09 03

ING. CARLOS MIER Y TERAN
ORDIALES
SUBSECRETARIO DE COMUNICACIONES
Y DESARROLLO TECNOLOGICO

Av. Universidad Ezq. Xola
Centro
SCOP Cuerpo C Piso 1
Col. Narvarte
03028 Mexico, D.F.

Tél. : 538 09 45 519 52 01

C.P. Gustavo Patino Guerrero
Subsecretario de Operacion

Av. Universidad Ezq. Xola
Centro
SCOP Cuerpo C Piso 1
Col. Narvarte
03028 Mexico, D.F.

Tél. : 559 51 65 530 73 90

**MINISTERE DES COMMUNICATIONS ET
DES TRANSPORTS**

(NOTE : Après le nom du
fonctionnaire, le poste qu'il
occupe et son titre, inscrire
le nom du ministère, suivi de
l'adresse qui figure à gauche).

Ministre des Communications et
des Transports

Sous-ministre des
Communications et du
Développement technologique

Sous-ministre des Opérations

Ing. Francisco J. Jauffred
Mercado
Director General de Fomento de
las Telecomunicaciones e
Informatica

Directeur général de
l'information et du
développement des
télécommunications

Av. San Francisco No. 1626
Col. del Valle
03100 Mexico, D.F.

Tél. : 534 19 79

Lic. Sergio Navarro Benitez
Director General de Normas de
Radio y Television

Directeur général de la
radiodiffusion et des normes de
radiodiffusion

Av. Universidad Ezq. Xola
Centro
SCOP Cuerpo C Piso 1
Col. Narvarte
03028 Mexico, D.F.

Tél. : 519 28 00 519 16 21

Ing. René Etcharren Gutierrez
Director General de Obra y
Operacion

Direction général des projets
et des opérations

Av. Universidad Ezq. Xola
Centro
SCOP Cuerpo B Planta Baja
Col. Narvarte
03028 Mexico, D.F.

Tél. : 530 30 60 Poste 6109

Lic. Hector Ruiz Bouchot
Director General de Recursos
Financieros

Directeur général du
financement

Dr. José Ma. Vertiz No. 800
Piso 6
Col. Narvarte
03020 Mexico, D.F.

Tél. : 579 60 66 590 27 89

Lic. Antonio Garcia Rojas
Barbosa

Eugenia No. 197 Piso 1
Col. Narvarte
03020 Mexico, D.F.

Tél. : 682 22 01 682 24 51

Directeur général des
ressources matérielles

Lic. Alfredo Baranda Garcia
Director General
Pagos Via No. 197 Piso 1
Oficina Ejecutiva de Relaciones
Col. Narvarte, D.F. 03020 Mexico

Tel. : 682 22 01 682 24 51

TELECOMUNICACIONES DE MEXICO

(Servicio de telefonos de larga distancia)
Línea telefónica de México-D.F.
El Establecimiento de Telefonos de Larga Distancia

El Central Lazaro Cardenas
No. 507 Ala Norte Piso 11
Col. Narvarte, D.F. 03020 Mexico

Tel. : 519 91 61 519 93 08

C.R. Carlos Lara Suarez
Director general
Eje Lazaro Cardenas No. 507
Ala Norte Piso 11
Col. Narvarte
03020 Mexico, D.F.

Tel. : 519 91 61 519 93 08

COMISIÓN NACIONAL DE FOMENTO TECNOLÓGICO (Desarrollo tecnológico)

Circuito Cultural Edificio Universitario Col. Narvarte, D.F. 03020 Mexico

Dr. Manuel V. Ortega Director General
Circuito Cultural Edificio Universitario Col. Narvarte, D.F. 03020 Mexico

(Desarrollo de coordinación tecnológicas)

Ing. Eduardo Torres Martinez Director de Enlace y Fomento Tecnológico Edificio Universitario Col. Narvarte, D.F. 03020 Mexico

ORGANISMES DÉCENTRALISÉS

CONSEJO NACIONAL DE CIENCIA Y
TECNOLOGIA (SPP)
(Développement scientifique et
technique)

Circuito Cultural
Edificio Universitario
Conacyt
Col. Cd. Universitaria
04515 Mexico, D.F.

Dr. Manuel V. Ortega
Director General
Circuito Cultural
Universitario Edificio A
Piso 3
Col. Cd. Universitaria
04515 Mexico, D.F.

(Développement et coordination
technologiques)

Ing. Eduardo Tovar
Martinez
Director de Enlace
y Fomento Tecnológico
Circuito Cultural
Universitario Edificio B
Piso 1
Col. Cd. Universitaria
04515 Mexico, D.F.

TELEFONOS DE MEXICO, S.A. DE
C.V. (SCT)

(Compagnie de téléphone du
Mexique)

Parque Via No. 198
Col. Cuauhtémoc
06599 Mexico, D.F.
A.P. 50-Bis

Lic. Alfredo Baranda Garcia
Director General
Parque Via No. 198 Piso 11
Oficina 1102
Col. Cuauhtémoc
06599 Mexico, D.F.

TELECOMUNICACIONES DE MEXICO
(SCT)

(Services de télégrammes et de
mandats postaux, et de
facsimilés et de télex par
ligne téléphonique)

Eje Central Lazaro Cardenas
No. 567 Ala Norte Piso 11
Col. Narvarte
03020 Mexico, D.F.

Tél. : 519 91 61 519 09 08

C.P. Carlos Lara Sumano
Director general
Eje Lazaro Cardenas No. 567
Ala Norte Piso 11
Col. Narvarte
03020 Mexico, D.F.

Tél. : 519 91 61 519 09 08

TELETRA INDUSTRIAL, S.A. (SEMP)
(Fabrication d'un matériel à
micro-ondes et de matériel
électronique)

Bahia de Santa Barbara No. 130
Col. Veronica Anzures
11300 Mexico, D.F.
Télécopieur : 254 58 18

Tél. : 203 09 55

Lic. Roberto Aleman Maldonado
Gerente de Compras
Bahia de Santa Barbara No. 130
Col. Veronica Anzures
11300 Mexico, D.F.

Tél. : 250 90 88 203 09 94

NACIONAL FINANCIERA, S.N.C.
(Banque de développement
industriel du Mexique)

Avenida Insurgentes Sur
No. 1971
Col. Guadalupe Inn
01020 Mexico, D.F.

Tél. : 550 69 11

Subasta

Lic. Carlos Alcarraca Curiel
Gerente de Adquisiciones
Sercia No. 140
Ala B Piso 4
Col. Buenavista
06350 Mexico, D.F.

Tél. : 547 63 56

**COMISION FEDERAL DE
ELECTRICIDAD (SEMP)**
(Société hydro-électrique du
Mexique)

Rio Rodano No. 14
Col. Cuauhtémoc
06598 Mexico, D.F.
Télex : CFE GCME 01771031

Tél. : 553 71 33 553 64 00

Ing. Guillermo Guerrero
Villalobos
Director General
Rio Rodano No. 14 Piso 7
Col. Cuauhtémoc
06598 Mexico, D.F.

Tél. : 553 64 00 553 65 00

Ing. Juan Eibenschut Hartman
Subdirector General

Rio Rodano No. 14 Piso 7
Col. Cuauhtémoc
06598 Mexico, D.F.

Tél. : 553 19 79 553 71 33

Ingeniería

Ing. Marco A. Amezcua Sandoval
Subdirector General de Av.
Jesus
Ingeniería
Diamarca No. 51 Piso 4
Col. Juarez
06600 Mexico, D.F.

Tél. : 511 31 33 511 30 00

PRINCIPALES FUNCIONARIOS

Lic. Juan Jose Paramo Diaz
Director General

Av. Insurgentes Sur No. 1971
Torre Sur Piso 10
Col. Guadalupe Inn
01020 Mexico, D.F.

Tél. : 550 16 16 550 17 16

Lic. Alfonso Caso Aguilar
Director de Promocion de
Proyectos
Col. Guadalupe Inn
01020 Mexico, D.F.

Tél. : 550 38 72 550 69 11

Dr. Sergio Chazaro Loaiza
Director de Programas de
Desarrollo
Av. Insurgentes Sur No. 1971
Torre Sur Piso 11
Col. Guadalupe Inn
01020 Mexico, D.F.

Tél. : 664 05 15 550 69 11

Operations

Ing. Agustin Perez Ruiz
Subdirector de Operacion

Rio Rodano No. 14 Piso 6
Col. Cuauhtémoc
06598 Mexico, D.F.

Lic. Jose Luis Garcia Ramos
Gerente de Abastecimientos
(Responsable de Adquisiciones)

Rio Rodano No. 14 Piso 7
Col. Cuauhtémoc
06598 Mexico, D.F.

Tél. : 286 95 36 286 95 56

FERROCARRILES NACIONALES DE MEXICO (SCT)

Chemins de fer nationaux du Mexique

Av. Jesus Garcia No. 140
Col. Buenavista
06358 Mexico, D.F.

Tél. : 547 52 40

Ing. Carlos Orozco Sosa
Director General
Av. Jesus Garcia No. 140
Ala A Piso 13
Col. Buenavista
06358 Mexico, D.F.

Tél. : 547 35 56 547 79 20

Réseau de télécommunications

Ing. Romualdo Ruiz Castro
Subdirector General de Vias
y Telecomunicaciones
Av. Jesus Garcia No. 140
Ala A Piso 8
Col. Buenavista
06358 Mexico, D.F.

Tél. : 547 69 19

Achats

Lic. Carlos Alcerreca Curiel
Gerente de Adquisiciones
Garcia No. 140
Ala B Piso 4
Col. Buenavista
06358 Mexico, D.F.

Tél. : 547 63 56

CONSTRUCCIONES TELEFONICAS MEXICANAS, S.A. DE C.V. (SCT)

Aménagement de lignes téléphoniques. Installation de centraux

Liverpool No. 72-A
Col. Juarez
06600 Mexico, D.F.
A.P. 61-258
Télex : 207 28 06

Tél. : 211 30 00

Ing. Gustavo L. Ramirez Hubard
Director General
Liverpool No. 72-A Piso 2
Col. Juarez
06600 Mexico, D.F.

Tél. : 511 67 08 211 30 00

Achats

C.P. Rodolfo Torres Mosqueda
Subdirector General
Administrativo y Adquisiciones
Dinamarca No. 51 Piso 1
Col. Juarez
06600 Mexico, D.F.

Tél. : 511 67 08 211 30 00

Ingénierie

Ing. Marco A. Amezcua Sandoval
Subdirector General de Av.
Jesus
Ingenieria
Dinamarca No. 51 Piso 4
Col. Juarez
06600 Mexico, D.F.

Tél. : 511 31 81 211 30 00

**FERROCARRILES NACIONALES DE
MEXICO DIVISION BAJA CALIFORNIA
(SCT)**

Chemins de fer nationaux
(division de Baja California)

Final Ulises Irigoyen S/N
Col. Industrial
21010 Mexicali, B.C.

A.P. 182

Télex : 569835-FCSBC DEME

Tél. : 572102 572103

**FERROCARRILES NACIONALES DE
MEXICO REGION PACIFICO (SCT)**
Chemins de fer nationaux
(division du Pacifique)

Enrique Diaz de Leon No. 336
Col. Centro
44100 Guadalajara, Jal.
A.P. 44100
Télex : 0681712

**FERROCARRILES NACIONALES DE
MEXICO REGION NOROESTE (SCT)**
Chemins de fer nationaux
(division du Nord-Ouest)

Mendez Esq. Calle 24A
Col. Pacifico
31030 Chihuahua, Chih.
Télex : 0349822

**INSTITUTO MEXICANO DEL PETROLEO
(SEMIP)**

Institut du pétrole du Mexique.
Recherche-développement
technologique

Av. Lazaro Cardenas No. 152
Col. San Bartolo Atepehuacan
07730 Mexico, D.F.

Télex : 017 73 116

Tél. : 567 91 00 567 66 00

Ing. Fernando Manzanilla
Sevilla
Director General
Av. Lazaro Cardenas No. 152
Col. San Bartolo Atepehuacan
07730 Mexico, D.F.

Tél. : 567 29 62 587 43 37

Ingénierie et projets

Ing. Oscar Ruiz Carmona
Subdirector de Ingenieria y
Proyectos
Av. Lazaro Cardenas No. 152
Col. San Bartolo Atepehuacan
07730 Mexico, D.F.

Tél. : 368 45 03

Lic. Lourdes Ortiz Uruchurtu
Responsable de Adquisiciones
Av. Lazaro Cardenas No. 152
Col. San Bartolo Atepehuacan
07730 Mexico, D.F.

Tél. : 567 66 00

RADIOMOVIL DIPSA, S.A. DE C.V.

(SCT)

Service de radiotéléphone
mobile

Rio Panuco No. 55 Piso 5
Col. Cuauhtémoc
06500 Mexico, D.F.

Tél. : 535 60 14 535 63 72

Ing. Eduardo Aguilar Rivero
Director General
Rio Panuco No. 55 Piso 5
Col. Cuauhtémoc
06500 Mexico, D.F.

PETROLEOS MEXICANOS (SEMIP)

(PEMEX)

Société pétrolière du Mexique

Av. Marina Nacional No. 329
Col. Huasteca
11311 Mexico, D.F.
Télex : 1173912

Tél. : 250 26 11 254 20 44

C.P. Francisco Rojas Gutierrez
Director General
Av. Marina Nacional No. 329
Torre Ejecutiva Piso 44
Col. Huasteca
11311 Mexico, D.F.

Tél. : 250 34 57

Bureau de New York

Representation in New York
655 Madison Av. 16th Floor
New York, New York
U.S.A.

Télex : 421694

Bureau de Houston (Texax)

Representation in Houston
3600 South Gessner Suite
100 Houston, Texas, U.S.A.

Lic. Adrian Lajous Vargas
Subdirector de Planeacion y
Coordinacion
Av. Marina Nacional No. 329
Torre Ejecutiva Piso 36
Col. Huasteca
11311 Mexico, D.F.

Tél. : 545 99 04 254 33 35

Ing. Jaime Hernandez Balboa
Subdirector de Proyecto
Y Construccion de Obras
Av. Marina Nacional No. 329
Torre Ejecutiva Piso 39
Col. Huasteca
11311 Mexico, D.F.

Télex : 791397

TELECONSTRUCTORA, S.A. (SCT)
Aménagement de lignes
téléphoniques. Installation de
centraux.

Leibnitz No. 11 Piso 5
Col. Nueva Anzures
11590 Mexico, D.F.

Tél. : 203 02 87

Ing. Armando Douance Villanueva
Director General
Leibnitz No. 11 Piso 5
Col. Nueva Anzures
11590 Mexico, D.F.

Tél. : 203 29 04

Achats

Lic. Alejandro Lopez Moreno
Jefe de Servicios Generales y
Abastecimiento
(Responsable de Adquisiciones)
Leibnitz No. 11 Piso 5
Co. Nueva Anzures
11590 Mexico, D.F.

Tél. : 545 31 84

TRANSPORTACION MARITIMA
MEXICANA, S.A. DE C.V. (SCT)
Société de transport maritime
du gouvernement du Mexique
Av. de la Cuspide No. 4755
Col. Parques del Pedregal
14010 Mexico, D.F.
A.P. 4950
Télex : TMM1771153

Tél. : 652 4111

Sr. Enrique Rojas Guadarrama
Presidente del Consejo y
Presidente Ejecutivo
Av. de la Cuspide No. 4755
Piso 11
Col. Parques del Pedregal
14010 Mexico, D.F.

Tél. : 652 41 62 652 71 15

ANNEXE III

C.P. Francisco Lopez Barredo
Director General
Av. de la Cuspide No. 4755
Piso 10
Col. Parques del Pedregal
14010 Mexico, D.F.

ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Chambre nationale des
industries de la radio et de la
télévision

Tél. : 652 47 94 652 60 41

Del. Miguel Hidalgo
11550 Mexico, D.F.

Tél. : 250-2577

Telex : 1777272 CIRTEL

Cámara Nacional de Transportes
y Comunicaciones (CNTC)
Parkway 158 Bis, 4to Piso
Col. Condesa
Del. Cuauhtémoc
06140 Mexico, D.F.

Chambre nationale des
transports et des
communications

Tél. : 786-16 51

Centro Nacional de la
Industria
Reguladora de Exportación,
A.C.
Av. Parque de Chapultepec 102
Col. El Parque
51990 Naucalpan, Mex.

Conseil national de l'industrie
mexicaine de l'assemblage sous
douane en vue de l'exportation

Tél. : 576 21 11

Cámara Nacional de Manufacturas
Eléctricas (CANAME)
Thiers 84 esq. Lafayette
Col. Anzures
Del. Miguel Hidalgo
11590 Mexico, D.F.

Chambre nationale des
fabricants de produits
électriques

Tél. : 250 50 52

Tel. : 203 29 04

Ing. Armando Domínguez Villanueva
Director General
Leibnitz No. 11 Piso 3
Col. Nueva Anzures
11890 Mexico, D.F.

Tel. : 203 29 04

Tel. : 203 29 04

Ing. Armando Domínguez Villanueva
Director General
Leibnitz No. 11 Piso 3
Col. Nueva Anzures
11890 Mexico, D.F.

Tel. : 203 29 04

Achats

Lic. Alejandro Lopez Moreno
Jefe de Servicios Generales y
Abastecimiento
(Responsable de Adquisiciones)
Leibnitz No. 11 Piso 3
Col. Nueva Anzures
11890 Mexico, D.F.

Tel. : 203 29 04

COMPAÑIA MEXICANA DE
TRANSPORTE AEREO
Sociedad Anónima de Capital Mexicano
Av. de la Catedral No. 1000
Col. Parques del Pedregal
14010 Mexico, D.F.
A.P. 4000
Tel. : 203 29 04

Tel. : 203 29 04

Dr. Enrique Torres
Presidente del Consejo y
Presidente Ejecutivo
Av. de la Catedral No. 1000
Piso 11
Col. Parques del Pedregal
14010 Mexico, D.F.

Tel. : 203 29 04

C.P. Francisco Lopez Barredo
Director General
Av. de la Catedral No. 1000
Piso 11
Col. Parques del Pedregal
14010 Mexico, D.F.

Tel. : 203 29 04

CHAMBRES ET ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Camara Nacional de la Industria
de Radio y Television (CNIRT)
Horacio 1013
Col. Polanco-Reforma
Del. Miguel Hidalgo
11550 Mexico, D.F.

**Chambre nationale des
industries de la radio et de la
télévision**

Tél. : 250-2577
Télex : 1777272 CIRTME

Camara Nacional de Transportes
y Comunicaciones (CNTC)
Pachuca 158 Bis, 4to Piso
Col. Condesa
Del. Cuauhtemoc
06140 Mexico, D.F.

**Chambre nationale des
transports et des
communications**

Tél. : 286-16 51

Consejo Nacional de la
Industria
Maquiladora de Exportacion,
A.C.
Av. Parque de Chapultepec 105
Col. El Parque
53390 Naucalpan, Mex.

**Conseil national de l'industrie
mexicaine de l'assemblage sous
douane en vue de l'exportation**

Tél. : 576 21 11

Camara Nacional de Manufacturas
Electricas (CANAME)
Thiers 84 esq. Lafayette
Col. Anzures
Del. Miguel Hidalgo
11590 Mexico, D.F.

**Chambre nationale des
fabricants de produits
électriques**

Tél. : 250 50 82

CHAMBRES ET ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Chambre nationale des
industries de la radio et de la
télévision

Cámara Nacional de la Industria
de Radio y Televisión (CINTR)
Horacio 1013
Col. Polanco-Reflex
Del. Miguel Hidalgo
11550 Mexico, D.F.

Tel. : 250-2577
Telex : 1777272 CINTRM

Chambre nationale des
transportes et des
communications

Cámara Nacional de Transportes
y Comunicaciones (CNTC)
Pachuca 158 Bis, 4to Piso
Col. Condesa
Del. Cuauhtémoc
06150 Mexico, D.F.

Tel. : 286-15 51

Conseil national de l'industrie
mexicaine de l'assemblage sous
licence en vue de l'exportation

Consejo Nacional de la
Industria
Mexicana de Exportación,
A.C.
Av. Parque de Chapultepec 105
Col. El Parque
03350 Naucalpan, Mex.

Tel. : 575 21 11

Chambre nationale des
industries de produits
électriques

Cámara Nacional de Manufacturas
Eléctricas (CANAME)
Tlaxi 84 esp. Lázaro
Col. Anáhuac
Del. Miguel Hidalgo
11550 Mexico, D.F.

Tel. : 280 50 83

Camara Nacional de la Industria
Electronica y de Comunicaciones
Electricas (CANIECE)
Guanajuato 65
Col. Roma
Del. Cuauhtemoc
06700 Mexico, D.F.

**Chambre nationale des
industries de l'électronique et
des communications**

Tél. : 574 74 11
1773527 CNIEME

Camara Nacional de
Aerotransportes (CAMAERO)
P. de la Reforma 76, 17vo Piso
Col. Juarez
Del. Cuauhtemoc
06600 Mexico, D.F.

**Chambre nationale des
transporteurs aériens**

Tél. : 535 14 58

Camara Nacional de la Industria
de Television por Cable
Monte Alban 281
Col. Narvarte
Del. Benito Juarez
03020 Mexico, D.F.

**Chambre nationale de
l'industrie de la
câblodistribution**

Tél. : 590 80 78

INDUSTRIA ELECTRONICA, S.A.
Augusto 25 Piso 2
Apartado Postal 218
06600 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 521-4681

INDIA
Av. Cuauhtemoc 1218-A
Col. Sta. Ana Atoyac
06710 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 575-2255/604-4507

INDIA
No. 27 de Febrero 265
06000 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 522-4345

RADIO FORTINERA, S.A.
Augusto 25
06710 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 522-7166

INDUSTRIA ELECTRONICA, S.A.
Augusto 25 Local 7
06710 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 522-2181

Chambre nationale des
industries de l'électronique et
des communications

Camera Nacional de la Industria
Electronica y de Comunicaciones
Electronicas (CANICE)
Guadalupe 63
Col. Roma
Del. Cuauhtemoc
06700 Mexico, D.F.

Tel. : 574 74 11
1173237 CHIEMS

Chambre nationale des
transporteurs aériens

Camera Nacional de
Aerotransportes (CANAR)
E. de la Reforma 70, 17vo Piso
Col. Juárez
Del. Cuauhtemoc
06600 Mexico, D.F.

Tel. : 535 14 23

Chambre nationale de
l'industrie de la
télévision

Camera Nacional de la Industria
de Televisión por Cable
Monte Alban 281
Col. Narvarte
Del. Benito Juárez
03020 Mexico, D.F.

Tel. : 599 60 78

DISTRIBUTEURS DE MATÉRIEL ET
DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

APTTE, S.A.
Providencia 801-18
Col. de Valle
México, D.F.
Tél. : (5) 536-4303

LA CASA DEL TRANSISTOR, S.A.
Republica del Salvador 2
Col. Centro
México, D.F.
Tél. : (5) 512-7232

COMPANIA GENERAL DE ELECTRONICA, S.A.
Tezozomoc 239
Fracc. Industrial San Antonio
Azcapotzalco
02760 México, D.F.
Tél. : (5) 352-5254

IMPULSORA ELECTRONICA, S.A.
Uruguay 35 Piso 1
Apartado Postal 228
06000 México, D.F.
Tél. : (5) 521-4681

RIESA
Av. Cuauhtémoc 1218-A
Col. Sta. Cruz Atoyac
03310 México, D.F.
Tél. : (5) 575-2885/604-4507

RADEL
Av. 22 de Febrero 265
02000 México, D.F.
Tél. : (5) 352-4545

RADIO SURTIDORA, S.A.
Uruguay 25
06000 México, D.F.
Tél. : (5) 512-7166

ELECTRONICA RYZENMAN'S, S.A.
Aldaco 6 Local 7
06080 México, D.F.
Tél. : (5) 709-2162

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20014750 5

ELECTRONICA 2000, S.A.
Asturias 30-202
Col. Insurgentes-Mixcoac
03920 México, D.F.
Tél. : (5) 563-1133

IMPORTADORA ELECTRONICA, S.A.
Republica del el Salvador 17-C
06080 México, D.F.
Tél. : (5) 521-5791

APTE, S.A.
Providencia 801-18
Col. de Valle
Mexico, D.F.
Tel. : (5) 526-4303

LA CASA DEL TRANSISTOR, S.A.
Republica del Salvador 2
Col. Centro
Mexico, D.F.
Tel. : (5) 512-7232

COMPANIA GENERAL DE ELECTRONICA, S.A.
Toluca 218
Frac. Industrial San Antonio
Acapulcan
02160 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 352-8254

IMPULSORA ELECTRONICA
Uruguay 25 Piso 1
Apartado Postal 2
06000 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 521-48

BISSA
Av. Cuernavaca 12
Col. Sta. Cruz A
0310 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 578-28

RADTEL
Av. 22 de Febrero
02000 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 352-43

RADIO SURTIDORA,
Uruguay 25
06000 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 512-710

ELECTRONICA RYEM
Alvaro 5 local 7
06000 Mexico, D.F.
Tel. : (5) 708-210

DOCS
CA1 EA953 90M17 FRE
Etude du marché des composants
électroniques au Mexique. --
43265856

